

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2024

PROCES VERBAL

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M Patrick PAC qui donne mandat à M Stéphan BEDOT.

Absente : Madame Chloé LOMBARD.

Secrétaire de Séance : Monsieur Bruno LAZZARINI

Vote du Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 avril 2024.
Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est procédé à la lecture des rapports de la Chambre Régionale des Comptes sur le Compte Administratif 2023, sur le Budget Primitif 2024 et de l'arrêté préfectoral du 21 juin 2024 arrêtant le budget de la Commune pour 2024. Ces documents sont annexés au procès verbal.

COMPTE RENDU DE GESTION DES OPERATIONS DELEGUEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : Madame le Maire
Présentation faite au conseil municipal

2024-35 : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, APPLICATION DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES. DEMANDE D'ABROGATION.

Rapporteur : Madame le Maire.

Il est demandé par un tiers des membres du conseil un vote à bulletin secret,

Résultat du vote : 18 bulletins trouvés dans l'urne.

Pour : 10 Contre : 8 Blancs et Nuls : 0

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Questions diverses :

Madame le Maire
Christelle AILLET

Le Secrétaire
Bruno LAZZARINI